

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse
8 décembre 2019

**Renforcer, au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et
du Croissant-Rouge, les relations entre acteurs civils et militaires
chargés de la gestion des catastrophes**

Éléments possibles d'une résolution

Mars 2019

Contexte

Les éléments proposés pour la résolution relative au positionnement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de relations entre acteurs civils et militaires (RCM) donnent un aperçu de la teneur possible des différents paragraphes qui la composeront, sans toutefois proposer d'avant-projet de texte.

Chaque paragraphe est suivi d'une explication sur les raisons pour lesquelles il serait utile de l'inclure dans la résolution.

Le présent document est envoyé pour consultation aux membres du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue de recueillir leurs premières observations et suggestions et de nous faire une idée du degré d'acceptation et de consensus que suscite l'approche proposée.

Veuillez formuler vos observations et commentaires sur ce document de manière à répondre aux questions suivantes :

- Êtes-vous d'accord avec les différents éléments qu'il est proposé d'inclure dans le préambule et le dispositif de la résolution ?
- Y a-t-il des éléments manquants qui devraient être inclus dans la résolution ?

Il ne s'agit pas, à ce stade, de formuler des observations détaillées sur le libellé des éléments possibles de la résolution. Vous aurez tout loisir de le faire ultérieurement, une fois que l'avant-projet de résolution sera disponible.

Introduction

En 2015, le Conseil des Délégués a adopté un document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires (ci-après « document d'orientation »)¹. Le document d'orientation recommande une approche commune et mieux coordonnée, au sein du Mouvement, des relations entre acteurs civils et militaires (RCM), dans des contextes nationaux ou internationaux, qui soit en outre conforme aux *Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*².

Le document d'orientation a permis au Mouvement d'être plus cohérent et mieux coordonné dans ses activités de préparation et de réponse aux catastrophes au cours de ces 13 dernières années. Les composantes du Mouvement ont pris des mesures visant à mettre en pratique le document d'orientation en adoptant des outils et des approches destinés à renforcer la coopération et la coordination en matière de RCM lors d'interventions en cas de catastrophe, et ce principalement au niveau régional. Plus particulièrement, les efforts entrepris dans la région Asie-Pacifique ont jeté les bases en vue d'une fertilisation croisée des pratiques, du détachement de personnel et de la mise en place d'orientations et de formations communes. Des efforts similaires ont récemment été entrepris dans la région des Amériques (d'autres régions s'étant elles aussi engagées à renforcer leurs approches régionales des RCM), ainsi qu'au sein de certaines Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) au niveau national.

Si de tels progrès sont à saluer, les Sociétés nationales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-

¹ 2005, Conseil des Délégués, Résolution 7, « Document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires ».

² Version révisée adoptée par l'Assemblée générale de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2013, puis approuvée par la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015 (Résolution 7).

Rouge (Fédération internationale) n'ont toutefois mis en œuvre le document d'orientation que partiellement et à des degrés divers, en fonction des défis opérationnels rencontrés, de leur interprétation des Principes fondamentaux et de leur mandat, de leur compréhension de leur rôle par rapport aux pouvoirs publics et des ressources disponibles pour se mobiliser dans le domaine des RCM.

Or, la nécessité d'une nouvelle approche globale des RCM à l'échelle du Mouvement se fait toujours plus pressante, notamment en raison des facteurs suivants :

- Les organismes militaires³ sont toujours plus susceptibles d'avoir un rôle à jouer dans la préparation et les interventions en cas de catastrophe, la portée, l'ampleur, la complexité et la durée des catastrophes dépassant les capacités des entités civiles nationales et internationales à réagir efficacement. Les divers motifs qui concourent à rendre le rôle des organismes militaires toujours plus important peuvent exposer les composantes du Mouvement à des problèmes de perception.
- La présence de forces militaires, nationales et étrangères, et la multiplication de groupes armés non étatiques dans les environnements où se déroulent des opérations humanitaires rendent le contact entre composantes du Mouvement et organismes militaires plus probable, mais aussi plus complexe.
- D'autres organisations humanitaires interagissent avec des organismes militaires, suivant des approches différentes sur toute une série de questions, la plupart du temps en fonction de l'interprétation et de la compréhension qui sont les leurs d'une approche fondée sur des principes dans le cadre d'une intervention après une catastrophe. L'absence d'une approche commune au sein des organisations humanitaires a pour effet de confondre les militaires et d'affaiblir les efforts visant à préserver un espace et des principes humanitaires.

De plus en plus, la réponse aux catastrophes acquiert un caractère transnational et implique l'intervention de forces militaires et d'autres organisations humanitaires qui opèrent de manière interdépendante ; ce qui demande du Mouvement qu'il adopte une approche globale des RCM s'il veut pouvoir préserver son espace humanitaire, dans le respect des Principes fondamentaux.

Compte tenu de cette évolution et de l'interaction accrue, lors de catastrophes, entre intervenants du Mouvement et organismes militaires, il est désormais nécessaire de mieux mettre en pratique le document d'orientation et d'encourager les acteurs concernés à se l'approprier pleinement en suscitant un appui renouvelé aux niveaux national et régional dans le cadre d'une approche globale, commune et élargie des RCM.

Sur la base de l'expérience acquise au niveau régional, trois grands domaines d'activité ont été identifiés pour renforcer encore la position globale commune du Mouvement en matière de RCM :

1. **Élaborer des orientations opérationnelles communes** en matière de RCM à l'intention des intervenants du Mouvement en cas de catastrophe, en identifiant, partageant et approuvant les bonnes pratiques et les enseignements acquis dans le domaine en vue de leur mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national.
2. **Mettre en place un réseau à l'échelle du Mouvement** qui emploie des ressources communes et cohérentes, de façon à renforcer l'autorité, la connaissance et l'expertise en matière de RCM.
3. **Faire un travail de sensibilisation et de plaidoyer auprès des acteurs extérieurs** afin de préserver l'espace humanitaire du Mouvement et d'influencer globalement l'évolution future des RCM.

³ Dans le document d'orientation, le terme « organismes militaires » désigne « toutes les entités et les groupes impliqués dans des tâches et des opérations militaires ».

Ces trois domaines d'activité doivent servir à tracer les contours d'une feuille de route globale qui permette au Mouvement de s'assurer que nos RCM dans les pratiques en matière de préparation et de réponse aux catastrophes sont cohérentes, encadrées par des lignes directrices opérationnelles communes, et qu'elles s'appuient sur un savoir-faire, des outils et des formations appropriés et propres à préserver notre espace humanitaire. En outre, en reflétant les Principes fondamentaux, cette approche cohésive des RCM servira non seulement à favoriser une réponse plus appropriée, mais également à améliorer l'accès et l'acceptation, permettant à terme au Mouvement de venir en aide aux personnes et aux communautés sinistrées de façon plus efficace.

Il est dès lors essentiel de mobiliser toutes les composantes du Mouvement au moyen d'une résolution qui établisse les grandes lignes d'une approche globale en vue de renforcer la position commune du Mouvement en matière de RCM et de mettre en pratique le document d'orientation, en donnant corps aux objectifs fixés dans les trois domaines d'activité susmentionnés.

Paragraphes du préambule (PP)

PP1 *Un paragraphe pourrait rappeler les conséquences des catastrophes sur le plan humanitaire.*

Explication : Un tel paragraphe a pour but d'insister sur le fait que l'attention devrait aller en priorité aux victimes des catastrophes auxquelles le Mouvement a le devoir de porter assistance et protection.

PP2 *Un paragraphe pourrait montrer que les organismes militaires intervenant dans les situations de catastrophe sont toujours plus nombreux, ce qui conduit à des interactions chaque fois plus importantes entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires.*

Explication : Un tel paragraphe devrait insister sur le fait que l'on trouve toujours davantage d'organismes militaires, nationaux ou étrangers, parmi les acteurs intervenant dans les situations de catastrophe, d'où des interactions toujours plus importantes avec les composantes du Mouvement qui participent aux opérations de secours.

PP3 *Un paragraphe pourrait rappeler la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2015 intitulée « Document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires », ainsi que les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tels que révisés par l'Assemblée générale de la Fédération internationale en 2013 et approuvés par les États dans la résolution 7 de la XXXII^e Conférence internationale intitulée « Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants ».*

Explication : Un tel paragraphe devrait rappeler qu'en 2005, le Conseil des Délégués a approuvé des orientations sur les relations entre les différentes composantes du Mouvement et les organismes militaires. Ce paragraphe devrait aussi rappeler que les *Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, tels qu'adoptés dans leur version révisée par l'Assemblée générale de la Fédération internationale en 2013, et approuvés par les États à la XXXII^e Conférence internationale, font allusion à ce type de relations entre les Sociétés nationales, leur Fédération internationale et les organismes militaires dans les opérations internationales d'assistance humanitaire (à l'exclusion des conflits armés, des troubles internes et de leurs effets directs).

PP4 *Un paragraphe pourrait exprimer l'appréciation du Conseil des Délégués pour les efforts entrepris par les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale, conformément à leurs mandats respectifs, en vue de mettre en pratique le document d'orientation au niveau régional.*

Explication : Un tel paragraphe a pour but de reconnaître les efforts consentis par un certain nombre de régions et de Sociétés nationales pour mettre en œuvre le document d'orientation, même si lesdits efforts, aussi louables soient-ils, ne sont pas coordonnés globalement et ont été accomplis à des degrés divers.

PP5 *Un paragraphe pourrait prendre note qu'il s'agirait de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans les trois domaines d'activité susmentionnés dans le but de parvenir à une approche globale des RCM plus effective, qui soit conforme aux Principes fondamentaux et propre à garantir un espace humanitaire permettant d'apporter une assistance et une protection efficaces aux populations sinistrées .*

Explication : Un tel paragraphe a pour but de relever que les trois domaines d'activité susmentionnés doivent servir à tracer les contours d'une feuille de route globale qui permette au Mouvement de s'assurer que nos RCM dans nos pratiques en matière de préparation et de réponse aux catastrophes sont cohérentes, encadrées par des lignes directrices opérationnelles communes, et qu'elles s'appuient sur un savoir-faire, des outils et des formations appropriés et propres à préserver notre espace humanitaire. En outre, en reflétant les Principes fondamentaux, cette approche cohésive des RCM servira non seulement à favoriser une réponse plus appropriée, mais également à améliorer l'accès et l'acceptation, permettant à terme au Mouvement de venir en aide aux personnes et aux communautés sinistrées de façon plus efficace.

Paragraphe du dispositif (OP)

OP1 *Un paragraphe pourrait appeler les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale à prioriser l'allocation de ressources dédiées et à adopter collectivement une nouvelle approche globale renforcée des RCM, sur la base des orientations de 2005, qui soit conçue pour renforcer la coopération et la coordination au sein du Mouvement conformément aux Principes fondamentaux, et axée sur les trois domaines d'activité susmentionnés.*

Explication : Un tel paragraphe a pour but de mobiliser le Mouvement en vue de la mise en pratique effective du document d'orientation grâce à un soutien renouvelé aux niveaux national et régional dans le cadre d'une approche globale, commune et élargie des RCM, et par le biais d'interactions et d'un dialogue cohérents et fondés sur des principes avec les organismes militaires, en matière de préparation et de réponse aux catastrophes. Ce paragraphe servirait à définir les grandes lignes des trois domaines d'activité considérés comme essentiels pour renforcer les RCM au sein du Mouvement. Ces trois domaines d'activité sont interdépendants et requièrent le soutien de toutes les composantes du Mouvement, du fait en particulier qu'elles interagissent et dialoguent fréquemment avec des organismes militaires.

OP2 *Un paragraphe pourrait demander aux composantes du Mouvement de continuer à développer et à élaborer des orientations opérationnelles communes dans le domaine des RCM à l'intention des spécialistes de la préparation et de la réponse aux catastrophes, notamment en identifiant, partageant et approuvant les bonnes pratiques et les enseignements acquis en la matière en vue de leur mise en œuvre au niveau mondial.*

Explication : L'expérience acquise au niveau régional a montré que le fait de définir des orientations opérationnelles communes pour les intervenants du Mouvement en cas de catastrophe, en identifiant, partageant et approuvant des bonnes pratiques et des enseignements en vue de leur mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, est essentiel si l'on veut mettre en place une approche globale commune.

OP3 *Un paragraphe pourrait recommander de consacrer davantage de ressources à renforcer l'autorité, la connaissance et l'expertise en matière de RCM.*

Explication : Renforcer les RCM dans l'ensemble du Mouvement exigera l'allocation de ressources spéciales destinées à constituer et à déployer un réseau de collaborateurs affectés à la gestion des RCM. Ils seront dotés de l'autorité, des connaissances et de l'expertise nécessaires pour traiter au nom du Mouvement avec des organismes militaires, et mettront à profit des ressources communes et cohérentes. Cela permettrait en outre de garantir la pleine intégration des RCM dans l'ensemble des activités de préparation et de réponse aux catastrophes et dans la formation y ayant trait, favorisant ainsi une gestion des catastrophes efficace et fondée sur des principes.

OP4 *Un paragraphe pourrait inviter le Mouvement à faire un travail de sensibilisation et de plaidoyer auprès des acteurs militaires et civils extérieurs afin de préserver l'espace humanitaire du Mouvement et d'influencer globalement l'évolution future des RCM.*

Explication : Faire un travail de sensibilisation et de plaidoyer est essentiel pour mettre au point une approche globale des RCM, si l'on veut faire mieux respecter les Principes fondamentaux et préserver l'espace humanitaire du Mouvement, tout en lui garantissant une voix et une influence sur l'évolution future des RCM, y compris par le biais de partenariats.

OP5 *Un paragraphe pourrait demander aux composantes du Mouvement de soutenir cet effort collectif et d'y contribuer, conformément aux cadres et aux politiques conçus pour renforcer la capacité du Mouvement à prévenir et alléger les souffrances humaines.*

Explication : La raison d'être d'un tel paragraphe est de demander à toutes les composantes du Mouvement de soutenir l'effort visant à renforcer les RCM en vue d'améliorer les modalités d'interaction du Mouvement avec les organismes militaires et, à terme, la gestion des catastrophes.

OP6 *Un paragraphe pourrait demander qu'il soit fait rapport des progrès réalisés dans le cadre de cette initiative ainsi que des résultats obtenus dans les trois domaines d'activité susmentionnés lors du Conseil des Délégués de 2021.*

Explication : Si l'on veut que des progrès soient réalisés, il est recommandé de demander qu'un rapport sur la mise en pratique du document d'orientation par le biais d'efforts soutenus pour atteindre les objectifs fixés dans les trois domaines d'activité définis soit soumis au Conseil des Délégués de 2021.